

CHRONIQUE de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

«FNFI'tôm»

Comment le Fnfi a contribué
au développement
du salon de coiffure de
Mme AGBERE Mama P.2

CIVISME

Les infractions relatives à la prévention
des épidémies au regard du droit pénal
togolais : Cas du covid-19 P.5

Rentrée gouvernementale : Pour un Togo émergent

Culture d'excellence et d'obligation de résultats P3



Vue partielle du séminaire gouvernemental

Gilbert Tsolenyanu au Professeur Moustafa Mijiyawa



Gilbert Tsolenyanu, SG du SYNPHOT

«Monsieur le ministre
de la Santé, où
sont les scanners
promis (...) ? » P.3



Prof Moustapha Mijiyawa, Ministre de la Santé

Destitution du Maire d'Agoè-Nyivé 4

**Que dit la loi sur
la question ?** P.4

Conseil national de l'ANC

**Des décisions
qui suscitent
interrogations** P.4

BRÈVES

La production avicole pourrait tripler d'ici 2023

Alors qu'elle connaît depuis une décennie une progression soutenue, passant de 8 à 25 millions de têtes entre 2011 et 2017, la filière avicole pourrait maintenir cette tendance haussière sur les prochaines années. La production annuelle de viande de volaille, actuellement établie à 23 360 tonnes pourrait tripler et passer à 61 702 tonnes d'ici 2023.

Quand à la production de consommation, elle devrait également suivre le rythme, grimant de 188 millions d'unités à 250 millions sur la période.

C'est l'engagement pris par les acteurs du secteur, soutenus par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers. L'objectif in fine, est d'améliorer ainsi la productivité nationale et revoir à la baisse les prix des produits avicoles livrés aux consommateurs. Mieux, il s'agit de maintenir en haut de tableau cette filière identifiée comme « *stratégique* » dans le Plan national de Développement, et qui pourrait créer plus de 150 000 emplois décents d'ici 2025 selon les projections.

Pour l'heure, de nombreuses actions ont déjà été engagées ou en cours de mise en œuvre pour baliser le terrain à ces objectifs : autorisation préalable avant toute importation de produits avicoles, interdiction d'importation de croupions de dinde, création prévue d'instituts de formation dédiés à l'élevage, etc

Vers une solution innovante de fourniture d'eau potable

Les populations togolaises connaissant des difficultés d'accès ou de pénurie d'eau potable pourront bientôt bénéficier d'une fourniture axée sur des solutions innovantes, en rupture avec le système classique de distribution.

Rainmaker Worldwide, une société canadienne spécialisée dans ces questions, a officialisé, il y a quelques jours, une joint-venture avec Carlaw Group, une entreprise de capital-investissement, dans le but de fournir de l'eau dans quatre pays africains dont le Togo. Cette fourniture se basera sur la technologie Air to Water développée par Rainmaker, qui consiste à produire et à récolter de l'eau directement à partir de l'air (combinaison de l'humidité atmosphérique, de la chaleur et du flux d'air). La technique, pratique pour les petits ménages ou les zones à faible accès à l'eau, permet d'obtenir jusqu'à 20 000 litres par jour.

Une fois déployé, le projet qui sera mieux détaillé dans les prochaines semaines, viendra en complément aux différentes actions déjà entreprises par le gouvernement afin renforcer la couverture nationale et l'accessibilité en eau.

Le Forum national sur la gouvernance numérique annoncé pour cette semaine

Le Forum national sur la gouvernance numérique (FGI-Togo), édition 2020, se tiendra les 15 et 16 octobre, a annoncé ce weekend la branche togolaise d'Internet Society, organisatrice de l'évènement. Cette 8ème édition, placée sous le thème de la construction d'une 'résilience numérique pour tous' dans un contexte de covid-19, se déroulera en ligne.

Il sera question pour les participants, pour la plupart acteurs nationaux de la gouvernance numérique, d'échanger sur les leçons à tirer de la crise sanitaire actuelle pour améliorer l'accès à internet et l'inclusion numérique au Togo. En effet, un récent rapport du groupe de travail Broadband for All a mis en exergue la question de l'accessibilité du numérique sur le continent, en ces temps de crise pandémique. Le forum sera donc « le cadre idéal pour réfléchir aux solutions visant à résoudre ces problèmes au Togo et bâtir un avenir axé sur le numérique », ont indiqué les organisateurs. Plusieurs thématiques comme le e-learning, l'entrepreneuriat numérique, la protection des données pendant la crise, les technologies émergentes ou encore la cybersécurité devraient être abordées.

Pour rappel, le FGI-Togo réunit depuis 2010 autour de la même plateforme de dialogue, les autorités publiques, la société civile, le secteur privé, la communauté technique et universitaire, et les utilisateurs.

Textes rassemblés par la rédaction

«FNFI'tôm»

Comment le Fnfi a contribué au développement du salon de coiffure de Mme AGBERE Mama

Madame AGBERE Mama a obtenu auprès de PADES Microfinance, une institution de microfinance partenaire du FNFI, le crédit Accès des Jeunes aux Services Financiers (AJSEF). Ce crédit lui a permis de s'équiper et d'exercer avec passion le métier de ses rêves, la coiffure. Elle partage son expérience dans les colonnes de "FNFI'tôm" de ce jour...

Coiffer a toujours été son rêve depuis sa tendre enfance. Et depuis toujours, elle s'était fait une promesse, celle de devenir aujourd'hui coiffeuse professionnelle. C'est ainsi qu'elle décide suivre une formation en coiffure, formation sanctionnée par un Certificat de Fin d'Apprentissage Professionnel (CFA). Nantie désormais de son CFA, notre interlocutrice, la trentenaire résolue, pour ne pas désapprendre aide une grande sœur qui elle, a déjà son atelier bien équipé.



Pendant 10 mois, elle aide alors celle qu'elle appelle affectueusement "Ma sœur", une aide qui a permis à Mama de perfectionner davantage les techniques de coiffure qu'elle semblait bien maîtriser déjà. Le temps passa et elle se rendit compte qu'il fallait qu'elle prenne son destin en mains, voler de ses propres ailes en ouvrant son propre atelier. Mais comme elle se l'imaginait déjà, c'est les ressources financières qui constituent son véritable goulot d'étranglement.

"C'est donc suite à des conseils obtenus chez des amis du quartier, que j'ai décidé de me rapprocher de PADES Microfinance. Une fois sur place, j'ai alors participé à une séance d'information à l'endroit des bénéficiaires potentiels des produits FNFI qu'organise l'institution toutes les semaines. La

séance a été édifiante et j'ai conclu que la seule chose qu'il me restait à faire était de me plier aux conditions requises, constitution du groupe solidaire, formation en technique de gestion du crédit avant l'obtention du crédit. Vu que j'étais vraiment dans le besoin et que j'avais besoin en urgence de ce crédit pour pouvoir me prendre en charge, il ne m'a pas été du tout difficile de me plier à toutes ces conditions pour pouvoir être éligible au crédit AJSEF."

Une fois toutes les conditions requises, Mama ne met pas longtemps pour recevoir le précieux sésame.

"J'ai enfin un premier crédit de 3000.000FCFA. Quelle ne fut pas ma joie quand j'ai obtenu le crédit. Ce crédit ajouté aux petites économies que j'avais déjà m'ont permis de pouvoir louer ce petit local et de

l'équiper avec quelques kits d'outillage nécessaire pour le démarrage de mes activités. J'avoue que le début n'a pas été facile comme toute activités d'ailleurs, mais au fil du temps j'ai acquis de la notoriété et j'ai une clientèle de plus en plus nombreuse. Tenez, la cliente que voici est une de mes plus fidèles clientes, elle vient assez souvent, car je lui prodigue des soins de très bonne qualité et à très moindre coût."

Après seulement quelques mois d'activité Mama a pu avec les bénéfices générés renforcer son activité en y intégrant la commercialisation des mèches et pommades pour cheveux.

"Le fait pour moi d'avoir quotidiennement des clients m'on permis de mieux m'organiser pour honorer mes engagements vis-à-vis des remboursements des crédits. Et avec les autres bénéfices générés, j'ai décidé de diversifier mon activité en y intégrant la vente des mèches et des pommades pour cheveux. Comme ça quand une cliente arrive chez moi, c'est facile pour elle d'acheter directement des mèches chez moi et me permettre de me coiffer immédiatement. Ceci me permet de renforcer mon revenu et de renforcer par conséquent mon pouvoir d'achat. Le FNFI a donné une visibilité à mon activité de coiffeuse."

Source : Togomatin

CHRONIQUE
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 90 10 20 72/91 96 95 85

Directeur de la
Publication

TCHAOU Dao Kossi
90 10 20 72

REDACTION

Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
D. Legrand
Jaurès AKLA
ADK

Imprimerie SDR
Tirage : 2000 ex.

CHRONIQUE
de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité

chaque jeudi dans
les kiosques

www.chroniquedelasemaine.com

Rentrée gouvernementale : Pour un Togo émergent Culture d'excellence et d'obligation de résultats

Ouvert le 12 octobre dernier, le séminaire gouvernemental ayant permis aux ministres de s'imprégner des dossiers et les priorités de l'action gouvernementale a clos ses travaux mardi dernier sur une note de satisfaction générale. En toile de fond la signature par les participants d'une fiche de performance à l'aune de laquelle chacun sera évalué au terminus.

Rien ne se passera plus au Togo comme avant, du moins dans le domaine de la gestion des affaires publiques. C'est l'essentiel à retenir du séminaire gouvernemental ayant regroupé pendant deux jours au palais de la présidence de la République, les membres du nouvel Exécutif. Si les séminaires du genre ne sont pas nouveaux au Togo, celui qui s'achève et qui consacre la rentrée gouvernementale dans le nouveau mandat du président Faure Gnassingbé, est marqué d'un sceau tout à fait particulier.

La clôture de cette rencontre, axée sur l'atteinte des objectifs et l'obligation des résultats, a été marquée par la signature des engagements écrits par chacun des 33 ministres du Gouvernement Tomégah-Dogbé. Tour à tour les membres de la nouvelle équipe gouvernementale ont pris des engagements écrits dans le sens de travailler d'arrache-pied en vue de l'atteinte des objectifs figurant sur la nouvelle feuille de route stratégique pour les cinq prochaines années. Cette initiative traduit la volonté du Président de la République et du nouveau chef

de l'Exécutif de gouverner autrement.

Une gouvernance empreinte d'un sens élevé de responsabilité, la culture de l'excellence et l'obligation du compte rendu de la part des membres du nouvel Exécutif. Comment peut-il en être autrement quand on considère le décor planté par Faure Gnassingbé à l'ouverture des travaux.

« Je préside ce jour, le premier séminaire gouvernemental. Ce séminaire qui se déroulera jusqu'au 14 octobre, offre un cadre pour échanger avec la nouvelle équipe gouvernementale et présenter de manière détaillée aux ministres, la feuille de route stratégique pour les cinq prochaines années. Cette feuille de route massivement votée par le parlement, repose sur les axes suivants : renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales, consolider la paix ; dynamiser la création d'emplois ; moderniser le Togo et renforcer ses structures. Grâce aux nouvelles orientations définies ensemble avec le Premier ministre Victoire Dogbé et son équipe, nous poursuivrons les chantiers avec plus d'efficacité au profit des populations », a déclaré le Chef de l'Etat.

La cause est donc enten-



Vue partielle des séminaristes

due : les membres du nouveau gouvernement ne doivent pas se complaire dans leur fauteuil de cuir à ne rien faire de concret comme au bon vieux temps. Plus que jamais, ils doivent retrousser les manches pour se jeter à la tâche en vue de sortir des résultats consistants. Plus intéressant, ils sont désormais contraints de rendre compte en faisant régulièrement le bilan de leurs actions à la tête de leurs départements respectifs pour attester de leur collaboration agissante en vue de l'atteinte des objectifs assignés au gouvernement.

Aussi, lors de ces deux jours de travaux marathon, les ministres ont-ils planché sur la feuille de route stratégique du pays pour les 5 prochaines années avec toute l'énergie requise pour atteindre les différents objectifs y afférents. L'enjeu de

cette feuille de route est de permettre d'accélérer la transformation de l'économie togolaise tout en garantissant un partage de la prospérité au bénéfice de tous.

Cette feuille de route, rappelons-le, comporte trois axes, dont le premier vise le renforcement de l'harmonie et l'inclusion sociale. Le second, la consolidation de la paix, la dynamisation de l'emploi en s'appuyant sur les forces de l'économie puis la modernisation du pays et le renforcement de ses structures.

Le document de politique général du gouvernement se décline en 10 ambitions et 42 projets et 13 réformes autour du Plan National de Développement (2018-2022) révisé. Au cours des 5 prochaines années, l'action du gouvernement sera axée sur, la recherche de résultats au bénéfice des populations, l'ouverture

et la disponibilité ainsi que le sens des valeurs patriotiques. En gros le programme d'action du nouveau gouvernement n'est distinct de celui du gouvernement Klassou qu'à quelques détails près : entre autres, le projet d'identification biométrique pour tous, le registre social unique, l'accès aux soins universels ou encore, le projet de création d'une banque digitale.

Il ressort de cette initiative du Chef de l'Etat un désir ardent de faire désormais les choses autrement au sommet de l'Etat. Autrement dit, la bonne gouvernance tant appelée de tous leurs vœux par les Togolais régira davantage, l'action du gouvernement. La seule inquiétude, c'est le mutisme de la feuille de route par rapport à la corruption, aux détournements de deniers publics et autres formes de malversations financières. Nombreux sont les Togolais qui attendent de voir le nouveau gouvernement se prononcer sur les dossiers époustouflants du genre transmis par la HAPLUCIA à la justice togolaise. Pour la construction d'un Togo émergent qui tient tant à cœur à Faure Gnassingbé, la nécessité de nettoyer les écuries sur ce plan, s'impose. Au gouvernement Tomégah-Dogbé de prendre les dispositions requises alors qu'il en est encore temps.

ADK

Gilbert Tsolenyanu au Professeur Moustafa Mijiyawa «Monsieur le ministre de la Santé, où sont les scanners promis (...) ? »

Nul n'ignore les efforts consentis par le pouvoir de Lomé pour doter le système sanitaire togolais de matériels et d'équipements modernes pour faire face à la pandémie de la maladie à coronavirus. Au plus fort de la crise, le Professeur Moustafa Mijiyawa, Ministre de la Santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins, avait annoncé la commande de scanner pour chaque chef-lieu de région du Togo. Malheureusement, à ce jour, rien ne pointe à l'horizon. Le Secrétaire général du Syndicat national des praticiens hospitaliers du Togo (SYNPHOT), Gilbert Tsolenyanu, en colère, l'a fait savoir à son ministre.

C'est à travers un message posté sur son compte tweeter, que Dr Gilbert Tsolenyanu a manifesté son mécontentement vis-à-vis de son ministre Prof. Moustafa Mijiyawa qui a fait des « promesses non tenues » au nom du gouvernement.

« Monsieur le ministre de la Santé où sont : les scanners promis pour Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé, Kpalimé, Tsévié, Aného et Lomé ? Le recrutement du personnel avec l'absorption de tous les contrac-

tuels ? Le Statut particulier de la santé et la Fonction publique Hospitalière ? », a-t-il interpellé le ministre.

En séminaire gouvernemental, au moment de son post, le médecin syndicaliste, Gilbert Tsolenyanu, a saisi l'occasion pour demander au gouvernement, de se souvenir des engagements qu'il avait pris. Pour lui, « Il n'est jamais trop tard » pour le gouvernement de mieux faire, les exhortant à inscrire ces pré-occupations dans le budget à venir.



Gilbert Tsolenyanu, SG du SYNPHOT

Prof Moustapha Mijiyawa, Ministre de la Santé

Le SG du SYNPHOT a par ailleurs, suggéré au nouvel exécutif de prendre également en compte les autres défis du secteur de la santé. Depuis le début de cette pandémie, les attentions semblent être focalisées sur la lutte contre le coronavirus uniquement. « L'urgence sanitaire au Togo ne doit pas être uniquement la lutte contre la Covid-19, c'est plus la

modernisation du système de Santé. Attendre la fin de la pandémie pour le faire, serait fatidique pour notre Nation », a signalé le médecin.

La question de scanner cristallise le débat au Togo pour la simple raison que les hôpitaux officiels n'en disposent pas et le coût est très élevé dans les structures sanitaires privées qui en disposent.

On se rappelle également que le Chef de l'Etat, sur l'un des projets financé par la BID, avait fait commander et installer un scanner au CHU-Tokoin. A l'inauguration, malheureusement, le scanner refuse de démarrer et l'inauguration fut reportée. Selon nos investigations à l'époque, le scanner avait été commandé en Inde et le constat révélé est que le scanner était tout simplement de mauvaise qualité. Passons !

La sortie de Gilbert Tsolenyanu est une alerte au nouvel exécutif. C'est également le ressentiment de la majorité des Togolais qui ne peuvent se payer ce luxe pour se soigner. Le programme de couverture universel d'assurance santé du gouvernement passe par l'accès aux soins qui est tributaire de la disponibilité des intrants en la matière dont le scanner, un outil indispensable.

ADK

Conseil national de l'ANC

Des décisions qui suscitent interrogations

Le conseil national marquant le 10^{ème} anniversaire de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) célébré le 10 octobre dernier a été marqué par la prise d'un certain nombre de décisions devant régir la vie de cette formation politique, qui suscitent certaines interrogations.

Le président national de ce parti, Jean-Pierre Fabre a pris l'engagement de faire preuve d'une extrême précaution en ce qui concerne toute initiative visant à l'inféoder par solidarité, à une stratégie incompatible avec les objectifs de ce dernier.

Il a déclaré adhérer à l'une des préoccupations légitimes des militants qui est de sortir les populations togolaises de la confusion actuelle, créée par des fossoyeurs de l'alternance pour divertir et distraire l'opinion, pendant que le pouvoir en place poursuit impunément sa politique d'oppression.

Autre déclaration notable du leader de l'ANC : « Vous êtes abondamment revenus sur la question cruciale des réformes politiques et électorales en faisant écho à l'appel que j'ai lancé, dans mon message du 27 avril 2020, pour la recherche d'un compromis historique. Ce compromis, qui est basé sur une confiance mutuelle, est nécessaire pour apaiser, rassurer et donner des gages d'une alternative crédible de gouvernance dans

la liberté et la dignité, dans la paix et la sécurité pour tous.

Je puis vous assurer, que les instances de notre parti n'auront de cesse d'œuvrer dans ce sens en vue de la réalisation effective de ces réformes ».

A travers ces déclarations, c'est une page de l'histoire de ce parti réputé radical qui est en train d'être tournée. Par un engagement à faire preuve de précaution par rapport à des initiatives visant à inféoder l'ANC par solidarité, à une stratégie incompatible avec les objectifs de ce dernier renvoie à l'idée d'une opposition à toute coalition, regroupement ou alliance entre les forces de changement en vue de la poursuite de la lutte. En clair, l'ANC déciderait à faire cavalier seul.

Cette décision serait prise par un micro parti ou un "particule" qu'on comprendrait. Et pour cause, de mémoire de Togolais, l'ANC n'a jamais appartenu à un regroupement politique au sein duquel il lui a été imposé une stratégie incompatible avec ses propres objectifs. Que ce soit au FRAC, au CST, au CAP 2015 et encore à la C-14 c'est plutôt le parti de Fabre qui donne



Table d'honneur

des injonctions aux autres. La situation sur ce plan était d'autant plus insupportable par certains partis qui n'avaient pas manqué de claquer la porte à ces regroupements.

Pour ce qui est des préoccupations des militants de ce parti de sortir les Togolais de la confusion créée par des fossoyeurs de l'alternance, on peut comprendre que ce parti continue de décerner l'étiquette de l'opposant à qui il veut comme au bon vieux temps, où une campagne de diabolisation des compagnons de lutte qui ne regardent pas dans la même direction battait son plein. Ceux qui ont cru que le recul et les différentes épreuves endurées par les dissidents du parti "Détia" peuvent les amener à se donner un peu plus de hauteur

dans leurs appréciations de la méthode de leurs compagnons de lutte, doivent avoir de soucis à se faire : il n'en est pas malheureusement question. Autrement une telle catégorisation ne saurait tenir le haut du pavé dans un discours solennel, de surcroît prononcé par le président national du parti.

Enfin par nécessité de compromis "basé sur une confiance mutuelle, est pour apaiser, rassurer et donner des gages d'une alternative crédible de gouvernance", on peut supposer une ouverture du parti de Jean-Pierre Fabre à un compromis politique par rapport aux réformes et à la gestion des affaires publiques. Si on considère que ce point a toujours constitué celui de l'achoppement des diverses tentatives de dialogue

entre le pouvoir et l'opposition "dirigée" par le président national de l'ANC, on peut pousser un "ouf" de soulagement à l'idée que des avancées notables seront bientôt enregistrées dans les discussions qui pointent à l'horizon. Mais là, faudra-t-il encore comprendre avec précision, la connotation que revêt cette terminologie dans l'entendement de Jean-Pierre Fabre. Sur ce plan, les paramètres qui se font jour, ne manqueront pas de nous situer.

Le conseil a aussi décidé que le parti mette fin au boycott de scrutins à venir. La décision est à encourager parce que s'inscrivant dans la dynamique de tout parti politique qui, par définition, a pour vocation de conquérir le pouvoir. Dans le contexte démocratique, le pouvoir se conquiert par la voie des urnes. Pour cette raison le parti de Jean-Pierre Fabre ne peut qu'être encouragé sur ce plan. Cependant des questions persistent. Entre autres, pourquoi cette décision n'avait-elle pas été prise au moment où tout le pays attendait ce déclic en vue du règlement de la crise ?

D. Legrand

Destitution du maire d'Agoè-Nyivé 4

Que dit la loi sur la question ?

Les élus locaux de la commune d'Agoè-Nyivé 4 ont procédé le lundi 12 octobre 2020 à la destitution de leur maire, Adamou Abdoulaye. A la suite ce vote de défiance, quelles sont les voies de recours ou les scénari possibles pour acter ce vote et doter la commune d'un nouveau maire ?

Elu le 30 juin 2019 comme conseiller municipal du parti Union pour la république (UNIR) dans la commune d'Agoè-Nyivé 4, Adamou Abdoulaye sera porté plus tard à la tête de cette mairie comme maire. Un peu plus d'une année après, il n'inspire plus la confiance aux yeux de ces pairs. Ceux-ci lui reprochent de graves fautes dans la gestion financières de la commune.

Il est accusé de malversations financières liées à la falsification de tickets. Suite à cette accusation, il est destitué le 12 octobre par ses collègues lors d'une session extraordinaire. Sur les 11 conseillers municipaux, 9 ont voté pour sa destitution. Ils agissaient conformément à l'article 115 de la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars

2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiée par la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018. Il dispose qu'« en cas de dissension grave entre le maire et le conseil municipal mettant en péril le fonctionnement normal et la gestion de la commune, le maire peut être destitué par le conseil à la majorité des deux tiers de ses membres. »

Les scénarios possibles

Démis de ses fonctions, l'ex maire Adamou Abdoulaye peut toujours espérer une remise en service possible. Ceci conformément à l'article 164 de la loi sur la décentralisation. Cet article stipule : « l'annulation des actes relève de la compétence du juge. Le préfet défère devant la juridiction administrative compétente les délibérations, arrêtés, actes et conventions qu'il estime



Adamou Abdoulaye, Maire de la Commune Agoè-Nyivé 4

contraires à la légalité, dans les trente jours qui suivent leur transmission prévue à l'article 162. Il en informe le maire. Le préfet peut assortir son recours d'une demande de sursis à exécution. Il est fait droit à cette demande si l'un des moyens invoqués dans la requête est de nature à justifier l'annulation de la délibération, de l'arrêté, de la convention ou de l'acte attaqué. Le juge dispose d'un délai de huit jours pour se prononcer sur la demande de sursis. »

Adamou peut donc espérer une annulation de sa destitution par le juge. « Nous pouvons comprendre que la décision de destitution du Maire prise par le Conseil municipal doit être transmise au Préfet pour contrôle de légalité. Et si ce dernier estime que cette décision est illégale, il saisira le juge administratif qui a la compétence pour prononcer l'annulation de ladite décision », explique Pascal AGBOVE, expert en Décentralisation et Gouvernance locale.

« Jusqu'à présent, nous n'avons pas appris que le juge administratif s'est prononcé sur la décision du Conseil municipal de la Commune d'Agoè-Nyivé 4, donc nous attendons la suite pour voir si ladite décision sera validée ou annulée », précise-t-il.

Au cas échéant, il perdra définitivement son portefeuille et l'article 138 sera appliqué pour désigner un autre maire. Cet article précise : « en cas de décès, de démission, de destitution, de révocation ou d'empêchement définitif, il est procédé à l'élection d'un nouveau maire dans un délai de trente jours à compter de la date de la vacance. L'empêchement définitif est constaté par la juridiction compétente sur saisine du préfet. Dans ces cas, l'intérim est assuré conformément aux dispositions de l'article précédent. ».

Pour l'heure rien n'est encore décidé pour la suite du processus, toutefois, le préfet d'Agoè-Nyivé montre déjà son opposition à la destitution.

Accès aux crédits agricoles du MIFA : La clé de succès pour les agriculteurs

Depuis son lancement en 2018, le MIFA s'est progressivement révélé un instrument incontournable pour l'accès au crédit agricole. L'agriculture qui est un des leviers de création de richesse, d'emplois et de lutte contre la pauvreté au Togo, souffre d'un déficit de financement de la part des banques et des Systèmes financiers décentralisés (SFD) communément appelés microfinances. On estime à seulement 0,2% des prêts bancaires et 10% des prêts des SFD octroyés aux acteurs agricoles, en 2017. Le dispositif de MIFA s'appuie sur cinq (05) principaux piliers pour permettre au secteur de mobiliser assez de ressources financières et matérielles.



Le mécanisme mis en place a apporté une réorganisation ayant permis d'adapter les produits financiers et assuranciers au secteur ; de remédier à la fragmentation des chaînes de valeur agricoles ; de faciliter le partage des risques entre les différents acteurs et de fournir une assistance technique aux institutions financières aux PME/PMI et aux producteurs agricoles.

Différents piliers du MIFA
Le premier pilier est « le partage de risques » : Les producteurs agricoles sont moins aux risques liés au crédit en ce qu'ils sont partagés tout le long des chaînes de valeur.
Le deuxième pilier concerne « l'assurance » : Le MIFA développe des produits d'assurance pour, non seulement favoriser la couverture des acteurs, mais également les risques agricoles ainsi que le financement.

Le troisième pilier est « L'assistance technique » destiné à renforcer les capacités techniques des institutions financières pour une meilleure analyse du secteur en vue de développer les produits adaptés, leur accompagnement et étendre l'inclusion financière.

Le quatrième pilier est « la bonification de taux d'intérêt » : Ce pilier consiste à tarifier les prêteurs en fonction de l'efficacité des prêts à l'agriculture et tarifier les acteurs de la chaîne de valeur en fonction de la croissance financière et de l'agro-industrie, de l'utilisation des meilleures techniques de production.

Enfin, les « mesures incitatives » : Elles amènent les prêteurs à adopter des stratégies à long terme, à s'engager durablement dans le financement de l'agriculture.

Quels impacts du mécanisme ?

Avec ce mécanisme, le gouvernement vise des objectifs qui permettraient l'accompagnement de 01 million de producteurs pour cette année 2020, grâce à des mécanismes de professionnalisation des chaînes de valeur, de mise en commun des Systèmes financiers décentralisés (SFD) et des coopératives agricoles.

Il s'agit également d'accroître le volume des prêts au secteur agricole de 0,2 à 5% du portefeuille total des prêts bancaires à l'horizon 2028 ; réduire le taux d'intérêt du seuil de rentabilité des banques pour les emprunteurs de 15% à 7,5% ; faciliter l'octroi de prêts agricoles au sein des banques grâce à l'amélioration de leur capacité d'analyse des projets agricoles à travers la mise en place de bureaux spécialisés en agriculture dans les banques et intensifier les prêts aux petits exploitants agricoles pour atteindre 50% du portefeuille total.

Il faut noter que pour le compte de ses activités au cours de l'année 2019, le MIFA a permis à 75 000 producteurs d'améliorer leurs activités et de générer 140 000 emplois. Il a débloqué 8,1 milliards de francs CFA alors que les prévisions s'établissaient à 07 milliards. Le mécanisme a obtenu un taux de réalisation physique de 107% pour une réalisation financière de 97%.

La Rédaction

« Soigner les certitudes » de Reckya Madougou disponible sur le marché togolais

Dedicacé à Cotonou, il y a un peu plus de deux semaines, le nouveau livre de Reckya Madougou, « Soigner les certitudes » est disponible sur le marché togolais depuis le samedi 10 octobre 2020 dernier. Ce chef-d'œuvre a été dédié à Lomé après une cérémonie similaire tenue dans la capitale économique béninoise. La cérémonie s'était déroulée en présence d'un public composé de hautes personnalités en l'occurrence des députés, des ministres et des diplomates au rang desquels Romuald Wadagni, ministre béninois de l'économie et des finances.

« Soigner les certitudes : Dialectique d'inclusion et du minimum humain en Afrique » est un ouvrage de 150 pages écrit en duo avec Stephens Akplogan. Publié aux Editions Jean-Jacques Guillaume, le livre est préfacé par le président Sénégalais Macky Sall.

A l'occasion de la dédi-

cace, c'est un panel haut de gamme qui a été mis en place et composé d'éminentes universitaires et acteurs du monde des finances. L'un des panelistes, Prof Komla Dodzi Kokoroko ministre des enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, donnant le ton, a salué la plume de l'auteure qui

évoque un fait réel de nos sociétés. « Soigner les certitudes dans un environnement de management d'incertitudes est une invite à la renaissance du continent africain... Tout semble avoir été dit et il nous reviendra à la critique littéraire et sociopolitique de ranger ou de ne pas ranger le livre de Mme Madougou dans le patrimoine commun des sociétés littéraires et sociopolitiques », a déclaré l'universitaire.

A travers la modération du débat par le Pr Akodah Ayéwouadan, le ministre de la Communication et des médias, porte-parole du Gouvernement togolais, plusieurs panélistes,

Suite à la page 7

CIVISME

Les infractions relatives à la prévention des épidémies au regard du droit pénal togolais : Cas du covid-19

Le droit pénal est le corps des règles répressives ayant pour but d'assurer la sécurité au sein de la société en définissant les infractions et les sanctions applicables.

Le législateur pénal togolais s'inscrit de ce fait comme un garant de la sécurité sanitaire à travers la répression de la propagation des maladies contagieuses. On entend donc par maladie contagieuse une maladie infectieuse bactérienne ou virale et dangereuse qui se transmet sans vecteur et qui est responsable d'épidémies ou d'épizooties. L'exemple type est le VIH-SIDA et d'actualité le CORONAVIRUS (Covid_19).

Les infractions aux mesures sanitaires sont réprimées par la loi N°2015-010 du 24 novembre 2015 portant Nouveau Code Pénal. Elle énonce explicitement dans l'alinéa 1 de l'article 846 intitulé des infractions relatives à la prévention des épidémies: que « Quiconque contrevient à l'obligation de la déclaration de maladie contagieuse est puni d'une amende de » Parallèlement, l'alinéa 2 dudit article ajoute que « Est puni des mêmes peines quiconque contrevient à l'obligation de désinfection pour les maladies faisant l'objet d'une déclaration obligatoire ».

A cela s'ajoute l'article 847 du code pénal qui stipule que « Quiconque contrevient aux mesures obligatoires d'hygiène..... Instituant l'État d'alerte sanitaire ...pour une période déterminée, est puni d'une peine d'emprisonnement de.... ».

L'analyse stricto sensu de cet article nous amène à faire une interprétation grammaticale:

- Quiconque: personne physique ou morale, donc les plénipotentiaires de la personne morale peuvent être poursuivis s'il contrevient par leur conduite, à l'obligation de déclaration, de désinfection et des mesures obligatoires d'hygiène de maladies contagieuses (Covid_19).

Sachant que l'État est la personne morale par excellence, il n'est pas exclu dans le champ d'application des présents articles. Pour que la responsabilité de l'individu soit engagée, la maladie doit être qualifiée de contagieuse. De plus, pour que l'infraction soit constituée, le code pénal exige la réunion de l'élément légal, moral et de l'élément matériel.

1- Élément légal : Il faut qu'une loi prévoit et réprime le comportement. C'est le cas de figure des articles 846 et 847 du Nouveau Code Pénal.

2- Élément moral: La connaissance de la maladie contagieuse, de l'obligation de désinfection et des mesures obligatoires d'hygiène.

3- Élément matériel: Elle consiste à la contravention relative à la prévention des épidémies.

S'agissant du CORONAVIRUS ou du Covid_19 dont le globe terrestre souffre, les personnes infectées doivent être isolées dans des espaces prévues, elles ne doivent pas être en contact avec les autres personnes ou encore éternuer dans l'air, etc...

Parce que "Nul ne peut être poursuivi ou puni pour un crime ou pour un délit ...dont les éléments ne sont pas définis» tel que stipule l'article 3 du nouveau code pénal et parce que les décisions prises par l'autorité constituent un acte administratif ayant une valeur juridique contraignante, le non-respect expose tout contrevenant à une peine.

LES OBJECTIFS DE PÉNALISATION DES INFRACTIONS RELATIVES A LA PREVENTION DES ÉPIDÉMIES

La pénalisation des infractions portant prévention des épidémies vise quatre (04) principaux objectifs:

1- La neutralisation: L'incarcération des individus reconnus coupables ou l'amende permet de neutraliser les contrevenants pendant la durée de leur enfermement, les empêchant de nuire à autrui.

2- La rééducation: L'utilisation des mesures coercitives visant la prévention de l'épidémie.

3- La punition: La pénalisation est justifiée par le fait qu'il est moralement condamnable et doit être puni.

4- La dissuasion: La pénalisation se justifie aussi par la volonté de décourager les comportements entraînant la transmission ou le risque bonne transmission de la maladie contagieuse.

Michel AYITOU, Jurisconsulte

Energie/Renforcement de l'accès à l'électricité

Six (06) villages concernés

L'accès à l'énergie est un indicateur indispensable pour l'atteinte de l'objectif de développement durable (ODD) 7 à savoir « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ». Afin d'en assurer un accès universel à l'énergie, le gouvernement togolais en a fait un des points majeurs de sa politique de développement économique et de croissance inclusive au Togo. Depuis quelques années, des travaux d'électrification sont engagés et vont être renforcés pour six (06) villes du Togo.

Ces travaux concernent les villes d'Aného, de Kpalimé, d'Atakpamé, de Sokodé, de Kara et de Dapaong. Financés grâce à une ligne de crédit d'Export-Import Bank of India (Exim Bank), ces travaux permettront la fourniture et la construction de réseaux électriques de moyenne et basse tension. Ce qui va renforcer la capacité de distribution de l'énergie électrique dans les six (06) villes et augmenter ainsi le nombre de ménage ayant accès à l'électricité et l'électrification des centres de santé. Ceci renforce le processus de développement dans ces villes et par conséquent la réduction de la pauvreté.

Il faut rappeler que l'objectif ultime du Togo d'atteindre un taux d'électrification de 100% à l'horizon 2030. La réalisation de ces travaux d'électrification constitue un pas de plus vers cet objectif.

Perecut, autre programme d'électrification de grande envergure

Selon le gouvernement, le Programme d'extension du réseau électrique dans les centres urbains du Togo (Perecut) est l'un des programmes phares mis en place par le gouvernement togolais pour améliorer le taux d'électrification. Il prévoit le renforcement du réseau dans cinquante-trois (53) localités dans les cinq (05) régions du pays.

Il s'agit entre autres de la construction de quarante-huit (48) kilomètres de réseau de moyenne tension et l'installation de deux cent vingt-six (226) nouveaux transformateurs pour un coût global de quarante-six (46) milliards de francs CFA dont une partie est financée par l'Etat togolais et l'autre partie soutenue par plusieurs partenaires comme l'Agence française de développement (AFD) et l'Union européenne (UE).

A terme, le projet permettra à plus de cent huit

mille (108 000) foyers, soit environ, cinq cent quarante mille (540 000) personnes vivant en milieu urbain d'avoir un meilleur accès à l'électricité.



Dans la phase de construction comme celle d'exploitation, Perecut permettra la création de nombreux emplois. Le taux d'accès à l'électricité au Togo à la fin de l'année 2019 tournait autour de 48% alors qu'il avait été évalué en 2005 à 18%.

D. Legrand



COMMISSARIAT GENERAL

COMMISSARIAT DES SERVICES GENERAUX

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

N° 028 /2020/OTR/CG/CSG

Communiqué de l'Office Togolais des Recettes

Portant modification de la répartition des candidats par centre et salle d'écrit pour le concours de recrutement du 17 octobre 2020

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des candidats présélectionnés aux concours de recrutement aux divers postes de l'OTR que les listes de répartition par centre et par salle d'écrit, initialement publiées par communiqué n°027/2020/OTR/CG/CSG/DRHFP du 15/09/2020, sont modifiées.

Il invite par conséquent chaque candidat à consulter de nouveau les nouvelles listes de répartition exclusivement sur le site web www.otr.tg aux fins d'identification de son centre et de sa salle d'écrit.

Ces nouvelles répartitions seront affichées dans tous les centres d'écrit de Lomé et de Kara à partir du lundi 05 octobre 2020.

- NB :** - Toutes les étapes et modalités du processus d'organisation et de participation, notamment les publications, la consultation des listes, l'accès aux centres et salles d'écrit... sont soumises au strict respect des mesures barrières ;
- L'accès aux salles du test écrit, le 17 octobre 2020, est soumis à la présentation d'une carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.

Fait à Lomé le 06 OCT 2020

Le Commissaire Général pi

Philippe Kokou B. TCHODIE

41, rue des Impôts 02 B.P. 20823 Lomé - TOGO
Tél : +228 22 53 14 00
e-mail : otr@otr.tg

FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.tg

Lutte contre le terrorisme et extrémisme violent dans le Sahel

Commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA, Smail CHERGUI, plaide pour un nouvel engagement de l'UA

Pendant que le monde entier est focalisé sur la recherche de solutions à la crise sanitaire de la maladie au Coronavirus, la région du Sahel est quant à elle confrontée aussi bien au Coronavirus qu'à l'insécurité. Une situation qui augmente la spirale de violence et une accumulation de défis socio-économiques et leurs graves répercussions sur toute l'Afrique de l'Ouest. et menacer davantage la paix et la sécurité internationales. Il est temps de redéfinir notre engagement collectif au Sahel. C'est le constat fait par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'Union Africaine, Smail Chergui, qui appelle à la redéfinition de l'engagement de l'Union africaine dans le Sahel.

Selon l'analyse réalisée par le diplomate Algérien, « Il est temps de redéfinir notre engagement dans la région du Sahel ». A cet effet, il propose une série de solutions pour éradiquer le phénomène qui sans cesse évolue et se répand dans la sous-région. L'instabilité au Mali marquée par le coup d'État en 2012 et la guerre civile en Libye ont été, selon lui, les sources de la montée de l'extrémisme violent et le terrorisme dans la sous-région.

Il faut ajouter à ces crises, «les violences intercommunautaires, l'impact oppressant du changement climatique et l'impatience des

populations par rapport aux déficits de gouvernance politique et économique». Ce qui n'est pas sans conséquences pour les populations de cette grande région qui regroupe le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger. M. CHERGUI souligne que ces conséquences sont entre autres les pertes en vies humaines, des déplacements massifs de populations, une pression insupportable sur les ressources naturelles, démultipliant les effets de destruction des attaques terroristes et les pertes d'opportunités économiques qui s'en suivent. Plus encore, un recul rampant des avancées démocratiques et



Smail CHERGUI

socio-économiques.

Malgré l'intervention militaire marquée par la Mission internationale de soutien au Mali, sous conduite africaine (AFISMA) relayée plus tard par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et après la création de la Force conjointe du G5 Sahel en 2017 pour lutter contre l'in-

sécurité, conjointement avec les 15.200 personnels de la MINUSMA et le soutien de partenaires extérieurs, la crise persiste toujours.

« L'insurrection et les attaques entre communautés persistent en effet, et la menace s'étend aux pays de la côte ouest africaine ». «La violence quasi quotidienne, associée à des allégations récurrentes de manquements aux droits de l'homme, a dressé les communautés les unes contre les autres d'une part, et contre les forces de sécurité et de défense d'autre part. Le récent coup d'État au Mali est venu ajouter un autre niveau de complication, avec le risque de déperdition du progrès démocratique dans la région », a relevé le diplomate Algérien.

Selon son analyse, en tant qu'expert sur les questions sécuritaires, la solution militaire ne saurait suffire pour résoudre le problème dans le Sahel. Pour lui, il faut faire recours à une coopération régionale basée sur une action concertée et inclusive. « Aussi le moment est-il venu de revisiter et d'adapter la stratégie de stabilisation de la région du Sahel. Une seule stratégie est possible ; il est essentiel de s'attaquer au miel qui attire les abeilles. Une approche multidimensionnelle est requise, combinant réponse militaire et sécuritaire, actions de développement, le primat de la justice et l'inclusion des communautés locales et des chefferies traditionnelles, les femmes et les jeunes dans la définition et la mise en œuvre des politiques. Bref, une approche qui respire l'appropriation nationale et régionale, loin de toute imposition de modèle ou de projets de développement, celle devant favoriser la reconstruction du tissu social et la consolidation de l'unité nationale des pays du Sahel.

nale des pays du Sahel.

En dépit de son soutien multiforme, le devoir de solidarité a amené l'Union africaine à initier déploiement d'une force de 3000 soldats pour soutenir les pays du G5 Sahel en complément des efforts en cours de lutte contre le terrorisme. Cette initiative a suscité le soutien des pays du G5 Sahel et au-delà la consultation avec tous les États concernés et la CEDEAO pour finaliser le concept d'opération, en tenant dument compte des précautions supplémentaires due à la pandémie de Covid 19.

« Mais une nouvelle fois, les solutions militaires seules ne suffiront pas, nous aurons besoin d'approches globales, inclusives, concertées et collaboratives pour faire face à la multiplicité des défis dans la région », a-t-il insisté.

A cet effet, explique le Commissaire, la bonne gouvernance, la promotion de la sécurité humaine, le soutien aux initiatives africaines seront nécessaires pour la lutte. En plus, il sera nécessaire de capitaliser sur la pandémie à la Covid-19 et sur l'accord signé avec les talibans en 2019 pour la mise en place d'une stratégie forte. «Enfin, et pour consolider leur résilience, nous devons renforcer les capacités des institutions de lutte contre le terrorisme des États membres concernés. Des capacités locales durables de lutte contre cette menace sont le meilleur investissement à long terme pour prévenir de nouvelles attaques et la propagation de l'idéologie porteuse sur le continent africain. En ce moment de lutte implacable pour le leadership mondial et la concurrence explicite des puissances en Afrique, les pays africains, sous le leadership de l'Union Africaine, doivent saisir toutes offres authentiques de partenariat et retenir celles porteuses, dans le respect mutuel, la plus-value à nos populations et surtout à notre jeunesse », a fait comprendre M. CHERGUI.

Pour mettre fin à la propagation de ces fléaux et les éradiquer les États doivent prôner une action collective, «une coopération harmonieuse et effective», avec une lutte efficace contre la pauvreté, a-t-il conclu.

Rédaction

« Soigner les certitudes » de Reckya Madougou disponible sur le marché togolais

Suite de la page 5

entre autres le représentant-résident du Fonds mondial international (FMI), Jules Tapsoba, le Président Directeur Général de SODIGAZ, Jonas Daou, Candide Leguede, Prof Mawuli Couchouro, se sont succédés pour expliquer les thématiques évoquées dans l'ouvrage.

A son tour, l'auteure Reckya Madougou a insisté sur la finalité de son ouvrage qui plaide pour l'adoption de politiques plus inclusives au bénéfice des populations. Pour l'ancienne ministre béninoise, pour mieux lutter contre la pauvreté et toucher la majorité des populations les plus défavorisées, il sera nécessaire de renforcer les mécanismes d'inclusion financière.

« Soigner Les Certitudes, est un titre qui s'attaque à des idées erronées que des gens s'amusent à développer contre notre continent et parfois même contre nos pays. Ce qui est important et ce qui compte, c'est vraiment de bâtir des nations justes et prospères où la croissance est in-



clusive, c'est-à-dire équitablement et partagée », a martelé celle qui prône la citoyenneté économique et surtout la spiritualité de l'effort.

Pour cette dédicace de Lomé, le Président Sénégalais a instruit l'ambassadeur sénégalais au Togo de le représenter. La dédicace a été marquée par une participation active de certains étudiants togolais ayant eu le privilège d'être conviés à une dédicace d'une telle facture.

«Soigner les certitudes» qui parle de l'inclusion financière, de l'entrepreneuriat des jeunes, des microfinances, de la pauvreté et qui propose également des pistes de solution aux maux comme la misère et le chômage, est le 4^{ème} ouvrage de Reckya Madougou. Il compte 9 chapitres, trois parties et 56 questions liées à plusieurs thématiques.

E.E.

SAFER



**Chers usagers de la route,
merci de prévoir exactement
le montant équivalent à votre
redevance afin de réduire
le temps d'arrêt au péage**

Ceci est un message de la **SAFER**

Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier **SAFER**

- 📍 *Route Nationale N°1 (Agoè Cacaveli)*
- 📮 *Lomé-Togo BP: 8646*
- ☎ *Tél:(+228) 22 51 88 55*